

RAPPORT

Accident survenu le 30 juin 2009 au planeur immatriculé F-CADQ

Evénement :	collision avec le sol lors d'un atterrissage en campagne.
Causes identifiées :	<input type="checkbox"/> estimation erronée des limites du vol local, <input type="checkbox"/> technique d'atterrissage en campagne improvisée.

Conséquences et dommages : aéronef détruit.

Aéronef : planeur Grob G 102 « Astir CS Jeans », monoplace, envergure 15 m, finesse max : 36.

Date et heure : mardi 30 juin 2009 à 16 h 05.

Exploitant : club.

Lieu : Châteauneuf-sur-Loire (18).

Nature du vol : local.

Personne à bord : pilote.

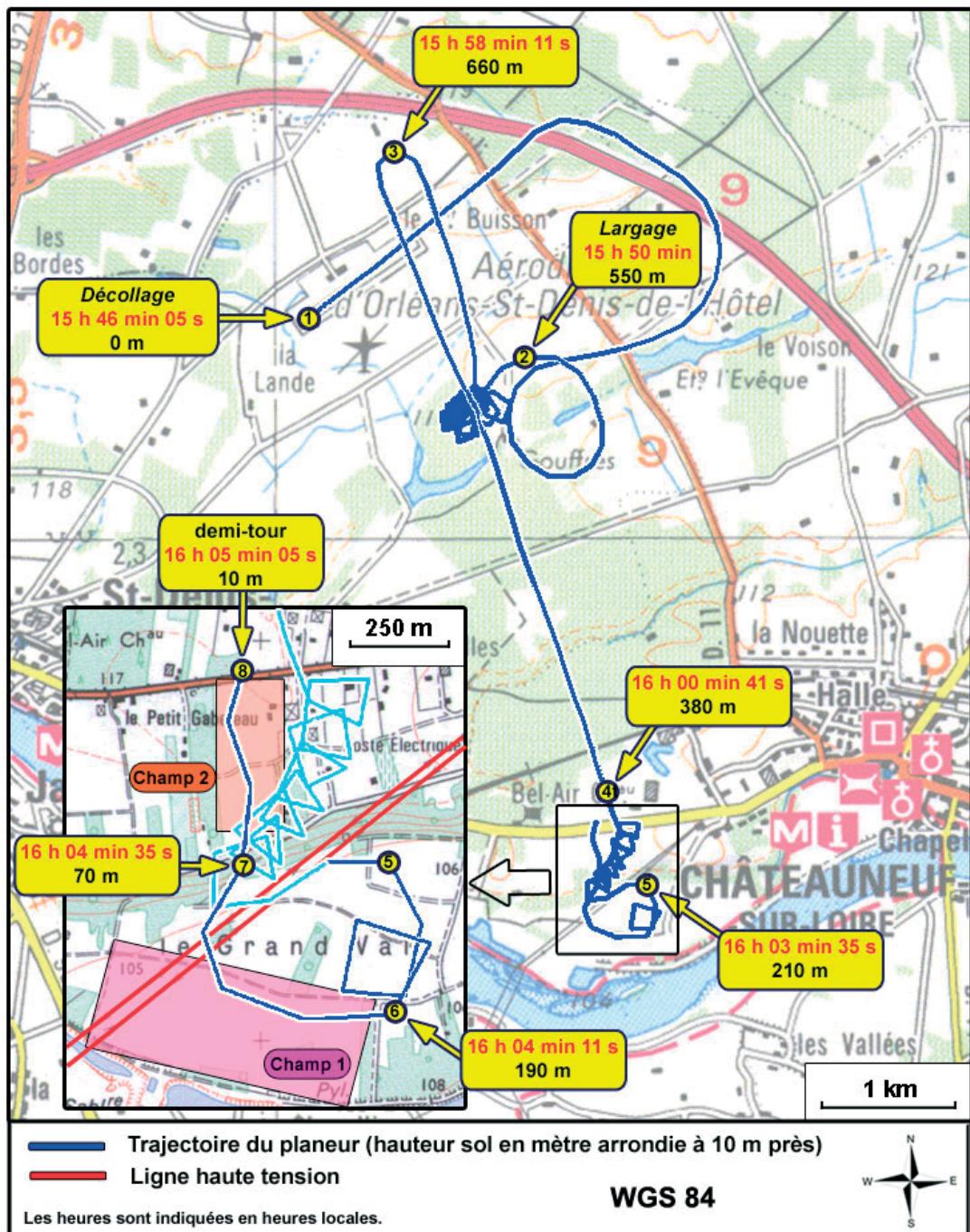
Titres et expérience : pilote, 62 ans, VV d'octobre 2008, 73 heures de vol dont 11 en solo, 9 sur type, 7 dans les trois mois précédents dont 4 sur type.

Conditions météorologiques : estimées sur le site de l'accident : vent du 020° / 4 kt, CAVOK, température 30 °C QNH 1018 hPa.

CIRCONSTANCES :

Le pilote décolle en remorqué à 16 h 46 de la piste 05 non revêtue de l'aérodrome d'Orléans Saint-Denis-de-l'Hôtel (45). Il explique qu'il se largue à une hauteur de 550 m. Il évolue en spirale pendant quelques minutes à la verticale de l'aérodrome et atteint la hauteur de 800 mètres. Il décide de rejoindre le seul cumulus visible qu'il estime à la limite du volume de vol local au sud de l'aérodrome. Il atteint le cumulus à une hauteur d'environ 350 mètres. Il évolue en spirale sans pouvoir gagner de la hauteur. A une hauteur d'environ 200 mètres, il s'estime trop bas pour rejoindre l'aérodrome et décide d'atterrir en campagne. Il choisit un champ d'une longueur d'environ 500 mètres pour atterrir face à l'ouest (champ 1 sur la carte ci-après). Lors de l'approche, il aperçoit deux pylônes d'une ligne électrique à haute tension dans le champ. Il reporte son choix vers un champ de maïs (champ 2) sur sa droite orienté vers le nord. En finale, à une hauteur de 70 mètres, il estime qu'il est trop haut pour atterrir, et rentre les aérofreins. Il survole le champ et vire sur la droite à l'extrémité du champ pour atterrir dans le sens opposé. Lors du demi-tour, l'aile droite heurte le sol, le planeur termine sa course sur le ventre.

L'exploitation du logger embarqué a permis de reconstituer la trajectoire du planeur.



Le pilote avait prévu de rester dans le volume de vol local de l'aérodrome. Le volume de vol local est représenté par un cône dont le sommet est centré sur l'aérodrome incliné du côté d'où vient le vent, en prenant en compte une finesse de 10. Lorsque le pilote rejoint le cumulus, il est à une hauteur de 350 mètres et à 5 km de l'aérodrome. Pour rester à l'intérieur du cône il aurait dû être à une hauteur minimum de 500 mètres.

Le pilote avait obtenu l'autorisation de voler en local environ un an auparavant. Il n'était pas autorisé pour le vol en campagne. Il projetait de s'entraîner à la recherche d'ascendances en local de l'aérodrome afin d'obtenir l'autorisation aux vols en campagne. Il a toujours atterri sur l'aérodrome de Saint-Denis-de-l'Hôtel.

Le manuel du pilote vol à voile (Edition Cépadues) indique :

« *Décision d'atterrissement en campagne : au-dessus d'une plaine accueillante, vous choisirez le champ atterrissable dès que votre hauteur deviendra inférieure à 400 ou 500 m/sol. Cette hauteur devra être majorée si vous survolez une région peu propice aux atterrissages en campagne :*

- une fois le champ repéré, vous pouvez tenter de raccrocher dans les limites du cône de vol local, de préférence au vent,*
- cessez toute spirale à une hauteur inférieure à 200 m,*
- définissez une prise de terrain avec une branche vent arrière et dans tous les cas une finale longue. »*